



AYGUEMORTE  
LES GRAVES

Règlement intérieur

du Point Rencontre  
Jeunes

# SOMMAIRE

---

<b><u>1. Structure</u></b> .....	3
<b><u>2. Fonctionnement</u></b> .....	3
<b><u>3. Modalités d'inscription</u></b> .....	4
<b><u>4. Tarification</u></b> .....	4
<b><u>5. Facturation</u></b> .....	4
<b><u>6. Modalités de facturation en cas d'absences</u></b> .....	5
<b><u>7. Discipline</u></b> .....	5
<b><u>Informations pratiques</u></b> .....	12



# 1 Structure

Le Point Rencontre Jeunes (PRJ) est un service municipal non obligatoire. Le fonctionnement est assuré par des agents municipaux sous la responsabilité du Maire, et par délégation de l'adjoint en charge de l'Education/Jeunesse.

Les locaux du Point Rencontre Jeunes comportent :

- La Salle de la Sablière.
- La Salle des associations et de la jeunesse.
- Cependant, en fonction des activités, nous pouvons nous déplacer dans d'autres lieux communaux (école, terrain de tennis, forêt...).

Ces lieux ne doivent pas être détériorés sous peine de sanctions. La destruction volontaire des locaux ou du matériel entraînera l'exclusion de la structure.

Le matériel utilisé doit être rangé après utilisation et les locaux doivent être propres après notre passage

# 2 Fonctionnement

- L'encadrement des jeunes est assuré par un ou des animateurs diplômés
- Un animateur pour 12 jeunes.
- Le Point Rencontre Jeunes est ouvert aux adolescents dès l'entrée en 6<sup>ème</sup> jusqu'à 17 ans.
- Durant les périodes scolaires le PRJ est ouvert les vendredis soir de 19h30 à 22h.
- Pendant les vacances le PRJ est ouvert avec des horaires variables en fonction des activités.
- Pour les vendredis soir, la ou le responsable du P.R.J devra envoyer, les informations et le planning par mail aux familles, au moins une semaine avant le vendredi concerné.  
L'inscription ou annulation d'une inscription devra se faire jusqu'à la veille au soir (minuit dernier délai).
- Pour les vacances scolaires, la ou le responsable du P.R.J devra envoyer, les informations et le planning par mails aux familles au moins 5 semaines avant chaque période de vacances. Les parents auront jusqu'à 3 semaines avant ces



vacances pour inscrire leur enfant. Passé ce délai les inscriptions seront closes.

- Lors des vacances scolaires, les inscriptions par demi-journées sont acceptées.
- Pour le bon déroulement du PRJ, tout adolescent inscrit se doit de venir sauf cas exceptionnel (maladie sur présentation d'un justificatif médical).
- Les jeunes présents doivent respecter les horaires d'ouverture et de fermeture. Seule une autorisation parentale permet de quitter les lieux plus tôt.

### **3 Modalités d'inscription**

**Pour la rentrée de septembre :**

Les inscriptions au Point Rencontre Jeunes s'effectuent via le portail  
« Carte + »

<https://ayguemortelegraves.cartepius.fr/>



L'inscription au Point Rencontre Jeunes est valable du 01 septembre au 31 août. Les inscriptions ne sont pas reconduites tacitement pour l'année suivante.

**Un dossier complet doit donc être rempli chaque année.**

### **4 Tarification**

- Elle est votée par délibération du conseil municipal.

### **5 Facturation**

Les factures sont éditées et transmises chaque mois aux familles par mail ou par courrier postal quand il y a des activités payantes.

- **Les modes de règlement :**

- Par carte bancaire via le portail famille « Carte + »
- Par prélèvement automatique (en fournissant un RIB auprès du secrétariat de la mairie et après signature du mandat de prélèvement). En cas de rejet, le prélèvement ne peut être



représenté, et fera l'objet d'un titre de recette transmis au trésor public pour recouvrement.

- Par chèques ou en espèce.



- **En cas de retard de paiement ou d'impayés :**

En cas de non-paiement d'une facture à sa date d'échéance et du rappel effectué par le service comptabilité, une procédure de recouvrement est transmise au Trésor public (émission d'un titre).

En cas de difficultés financières, la commune dispose d'un C.C.A.S. pouvant orienter les familles vers les différents dispositifs d'aides (Tél : 05 56 67 10 15 ou [contact@ayguemortelegraves.fr](mailto:contact@ayguemortelegraves.fr)).

## **6 Les modalités de facturation en cas d'absence**

### ❖ **Absence de l'enfant**

**Les familles doivent impérativement signaler toute absence en s'adressant au service de la mairie.**

Tél : 07 48 16 71 52 ou [l.izard@ayguemortelegraves.fr](mailto:l.izard@ayguemortelegraves.fr)

- **En cas d'absence pour motif médical :**

En cas d'absence pour raison médicale, **sur présentation d'un certificat médical dans les 48 heures suivant l'absence, le PRJ, ne sera pas facturé.**

## **7 Discipline**

- 1) Le respect mutuel et les valeurs du vivre ensemble devront être respectés.
- 2) Les animateurs sont responsables des jeunes, ils doivent être respectés et écoutés pour la sécurité physique et moral de ces derniers.
- 3) L'usage du téléphone n'est pas interdit mais doit être limité et rangé lors des activités.
- 4) Les animateurs ont le droit de refuser un jeune s'ils jugent que son état peut



porter préjudice au PRJ.

- 5) Il est interdit de fumer dans les locaux ainsi que de consommer des boissons alcoolisées.
- 6) La drogue est interdite sur le site sous peine d'exclusion immédiate.
- 7) Dans le cas de manquements graves et répétés, une exclusion plus ou moins longue de l'enfant pourra être prononcée. Dans ce cas, l'adjoint délégué et/ou le maire après avoir entendu les animateurs, les parents et le jeune, pourra décider d'une exclusion temporaire ou définitive.

Fait à Ayguemorte-les-Graves, le 22 juillet 2024.

Le Maire,



Martine TALABOT



# INFORMATIONS PRATIQUES

## Coordonnées Point Rencontre Jeunes

Directrice : Madame IZARD Laurianne

☎ : 05-56-67-00-55 ou 07-48-16-71-52

@ : [l.izard@ayguemortelegraves.fr](mailto:l.izard@ayguemortelegraves.fr)

### **Mairie :**

ACCUEIL :

☎ : 05-56-67-10-15

@ : [contact@ayguemortelegraves.fr](mailto:contact@ayguemortelegraves.fr)

Tout au long de l'année, le portail famille « Carte + » vous permet d'effectuer des modifications d'inscriptions au PRJ.

**Le Portail « Carte + » :**  
**<https://ayguemortelegraves.cartepius.fr/>**

**Plus d'informations sur le site Internet de la mairie**  
**<https://www.ayguemortelegraves.fr/>**

